



agence nationale  
de la cohésion  
des territoires



## ACV 2023-2026

### AVENANT DE PROJET

### A LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ACTION CŒUR DE VILLE – OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE

### DE THIERS

#### ENTRE

- La Commune de THIERS représentée par son Maire Stéphane RODIER,
- La Communauté de communes de THIERS DORE ET MONTAGNE représentée par son Président Tony BERNARD,

ci-après, les « **Collectivités** bénéficiaires » ;

d'une part,

#### ET

Annexe 1. L'Etat représenté par le Préfet du département du Puy-de-Dôme, Philippe CHOPIN,

Annexe 2. La Banque des Territoires représentée par la Directrice régionale Auvergne Rhône Alpes, Barbara FALK,

Annexe 3. Le groupe Action Logement représenté par le Directeur régional Auvergne Rhône Ales, Noël PETRONE,

Annexe 4. L'Agence Nationale de l'Habitat représentée par le Préfet du département du Puy-de-Dôme, Philippe CHOPIN,

Annexe 5. L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine représentée par le Préfet du département du Puy-de-Dôme, Philippe CHOPIN,

Annexe 6. Le Conseil départemental du Puy-de-Dôme, représenté par le Président Lionel CHAUVIN,

ci-après, les « **Partenaires** financeurs » ;

d'autre part,

#### AINSI QUE

Annexe 7. Le Parc Naturel Régional Livradois-Forez, représenté par le directeur Dominique VERGNAUD,

Annexe 8. Le Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement du Puy-de-Dôme représenté par son Président Fabien BESSEYRE,

Annexe 9. L'Aduhme, agence locale des énergies et du climat, représentée par son Président Rémi CHABRILLAT,

Annexe 10. Le Syndicat Mixte des Transports Urbains Thiernois, représenté par son 2<sup>ème</sup> Vice-Président Alain COSSON,

Annexe 11. L'EPF-SMAF Auvergne, établissement public foncier, représenté par son Président Hervé PRONONCE,

ci-après, les Autres **Partenaires locaux**.

## Préambule

Le présent document fixe le cadre pour le déploiement du programme Action Cœur de Ville pour la ville de THIERS, pour la période 2023-2026. Il se substitue à l'avenant de projet établi pour la période 2018-2022, dont il établit le bilan.

Depuis son lancement en 2018, le programme Action cœur de ville porte l'objectif de (re)mettre habitants, commerces, services et activités dans les centres-villes, à lutter contre l'étalement urbain, à mieux réguler l'urbanisme commercial périphérique et à « rebâtir » une ville plus naturelle et résiliente. La prolongation du programme pour la période 2023-2026 souhaite renforcer l'action menée par les villes en réponse aux défis majeurs des transitions écologique, démographique et économique.

Sur chacun des territoires du programme, le plan d'action Action Cœur de Ville, au-delà de sa dimension intégratrice de différentes démarches et dispositifs à l'échelle locale, est l'occasion, en cohérence avec les objectifs du programme, d'œuvrer à un aménagement exemplaire du territoire, fondé sur le renforcement de l'attractivité de la ville-centre et son impact territorial. L'ambition est de faire des villes Action Cœur de Ville des territoires exemplaires en matière de sobriété foncière.

Les acteurs locaux, engagés dans le programme ACV, s'attacheront, dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des projets, à conduire une politique vertueuse du point de vue de l'environnement, et qui participe au rééquilibrage des dynamiques d'urbanisation entre le centre-ville et sa périphérie. Les efforts conduits par la Ville et l'EPCI, à travers notamment des actions de renouvellement et de recyclage urbains, participeront à la maîtrise de la consommation foncière. Le territoire s'engage à limiter l'effet de concurrence produit par le développement de lotissements pavillonnaires et l'implantation de surfaces commerciales en périphérie.

Cette démarche devra encourager la reconquête des friches, l'occupation des locaux vacants, et analysera le risque concurrentiel que la création de toute nouvelle zone commerciale pourrait porter au commerce de centre-ville dans une approche cohérente avec les dispositions stipulées par la loi Climat et Résilience.

## Article 1. Engagement général des parties

La signature du présent document confirme l'engagement de la ville de THIERS et de l'EPCI THIERS DORE ET MONTAGNE à poursuivre le déploiement du programme Action Cœur de Ville (ACV) engagé depuis 2018 et à répondre, dans son plan d'action, aux grandes orientations prioritaires définies au niveau national.

La signature du présent avenant confirme également l'engagement des partenaires financiers du programme – Etat, Action Logement, ANAH, Banque des Territoires – à accompagner et soutenir financièrement les collectivités signataires dans la mise en œuvre du projet de redynamisation territoriale décrit par la suite.

L'Etat mobilisera particulièrement le Fonds Vert et les dotations de soutien à l'investissement local. L'ANAH mobilisera ses financements dédiés aux travaux et à l'ingénierie dans le cadre des interventions sur l'habitat en centres anciens, Action Logement et la Banque des Territoires mobiliseront leurs dispositifs respectifs, spécifiquement dédiés au programme ACV.

Partenaire du programme Action Cœur de Ville depuis son origine, la Banque des Territoires poursuit son engagement en faveur des projets dans les villes bénéficiaires par la mobilisation de moyens en ingénierie et par l'apport de financements (prêts et investissements) et leur sécurisation (consignations).

La Banque des Territoires a souhaité que la prolongation du programme sur la période 2023-2026 soit priorisée vers la concrétisation des projets et la prise en compte des nouveaux enjeux auxquels sont confrontées les villes moyennes : la transformation écologique, le développement économique et commercial, les mutations démographiques.

Elle élargit son intervention à celles des centralités complémentaires au centre-ville : quartiers de gare et entrées de ville.

Elle veille également à accompagner le renforcement du potentiel d'innovation des villes moyennes, pour faire face à de nouveaux défis et être aux rendez-vous de la transition numérique et de la participation citoyenne.

La Banque des Territoires mobilise ses moyens dans des conditions inchangées pour éviter toute rupture dans le déploiement des projets locaux. Elle les complète par un accompagnement renforcé des projets portant sur les thématiques de la sobriété foncière, la nature en ville, les entrées de ville et les quartiers de gare pouvant conduire à un accompagnement pluriannuel dans une démarche de sites pilotes.

L'avenant couvre la période 2023-2026.

## Article 2. Mise en place d'une gouvernance locale du programme Action cœur de ville

La ville de THIERS s'engage à mettre en place la gouvernance locale adéquate pour conduire le projet Action Cœur de Ville en cohérence avec les priorités fixées au niveau national pour la période 2023-2026.

Les partenaires du programme s'engagent à participer activement à la gouvernance locale pilotée par la ville.

Dans ce but, une direction de projet ACV est identifiée au sein de la collectivité, dont la mission principale est le suivi du déploiement du programme. Un modèle de fiche de poste figure en annexe du guide pratique du programme. La direction de projet a une capacité d'animation des différents services impliqués dans le projet ACV. Elle assure l'articulation et la coordination des actions ACV avec l'ORT multi-sites.

Elle organise le comité de projet local, au minimum deux fois par an, qui réunit, sous la présidence du maire et en lien avec le président de l'intercommunalité, les élus de la commune-centre et de l'intercommunalité et les services de la collectivité impliqués dans le dispositif opérationnel, le préfet de département ou son représentant, qui représente l'Anah, ainsi que les représentants désignés par les financeurs (Banque des Territoires, Action Logement). Y sont également invités les services déconcentrés de l'Etat (DRAC etc.) et les partenaires locaux associés à la réalisation du projet ACV.

Les réunions du comité de projet local sont préparées en comité technique local qui réunit les membres du comité de projet local à un niveau technique.

Contact du directeur/de la directrice de projet : Maléka FOURNIER, [mfournier@cctdm.fr](mailto:mfournier@cctdm.fr)

### **Article 3. Suivi du déploiement du programme Action cœur de ville**

La ville de THIERS s'engage à participer aux démarches mises en place par la direction du programme Action Cœur de Ville (ANCT) pour suivre et valoriser le déploiement du programme (synthèses trimestrielles réalisées aux niveaux national et régional ; newsletter ; publications ; interventions lors de colloques et événements nationaux...).

Dans ce but, la ville de THIERS réalise un suivi régulier et précis du déploiement du programme à son échelle.

Une fois le plan d'action validé en comité de projet local et approuvé en comité régional des financeurs, la Ville complète par ailleurs le tableau collaboratif mis en place par la direction du programme Action cœur de ville (ANCT) sur la plateforme de recensement des plans d'action ACV, qui couvre à la fois la période 2018-2022 et la période 2023-2026. Ce tableau est mis à jour minima une fois par semestre, dès lors qu'une fiche action a été validée par les partenaires qui la pilotent, la financent ou la cofinancent et intégrée à l'avenant ACV.

Ce tableau collaboratif permet d'agrèger au niveau national des informations sur les actions programmées localement ; il n'a pas de valeur contractuelle pour l'engagement financier de l'Etat et des partenaires. Il permet d'avoir une vision nationale sur les types d'actions prévues par axe du programme.

## Article 4. Définition des secteurs d'intervention pour la période 2023-2026

Les périmètres d'action du programme Action Cœur de Ville pour la période 2023-2026 définis dans cet article se substituent aux périmètres d'action définis dans l'avenant de projet 2018-2022.

### 4.1 Liste des secteurs d'intervention :

#### i. Centre-ville

Le centre ancien de la ville haute, protégé par un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur, quartier politique de la Ville, accueille les services publics (Mairie, La Poste, Sous-Préfecture, école maternelle et primaire), les commerces de proximité, les deux marchés hebdomadaires, le cinéma, des restaurants, des ateliers d'artisans d'art, des couteliers, le Musée de la Coutellerie, labellisé Musée de France), la Cité de la Coutellerie, la Médiathèque, la salle de spectacle.

La Vallée des Usines, axe historique du développement économique du bassin et berceau de l'industrie coutelière, en lien direct avec le centre ancien, est dans le périmètre. En effet, les ouvriers des usines situées dans la vallée regagnaient leur logement en centre ancien par des chemins piétons. La Vallée est un des sites touristiques forts de la Ville, que l'on gagne par des parcours piétons. Complément historique de la découverte des ateliers et boutiques des couteliers et du Musée de la Coutellerie, c'est également un secteur propice à l'innovation sociale, largement investi par les acteurs de l'innovation sociale.

Le quartier du Moutier est la rotule entre la ville haute et la ville basse, où se trouvent des commerces de proximité dont un magasin de producteurs, un marché hebdomadaire, un établissement scolaire. Dans le cadre du déploiement de la stratégie Action Cœur de Ville, de nouveaux services ont vu le jour dans ce quartier, comme le centre social intercommunal, ou à venir comme le conservatoire de danse et de théâtre. Lien entre les quartiers, c'est également la coulée verte de la Ville, avec la vallée de la Durolle et les deux parcs que sont l'Orangerie et le Breuil.

Les Molles-Cizolles sont également un quartier politique de la ville (QPV), secteur d'habitat avec notamment les logements sociaux gérés par Ophis, équipé d'une école, du centre de loisirs, du foyer de jeunes travailleurs, de la Poste et des services de l'Etat.

Il est proposé de maintenir le périmètre initial en intégrant le pré dit « Mouchardias » qui symbolise le lien entre le Moutier et les Molles-Cizolles. Cet ensemble est une réserve foncière de la Ville afin de mettre en œuvre un projet global de requalification urbaine. Ce dernier consiste à revaloriser l'école Emile Zola, soit en une construction neuve soit en réhabilitation, en abordant cette dernière comme une école ouverte sur son quartier, qui pourrait abriter des locaux types maison de quartier, maison associative... Il s'agit également de réfléchir à de nouvelles circulations douces et à la création de jardins. Ce projet accompagne et compète la réhabilitation à venir des logements des Cizolles du bailleur social Ophis.

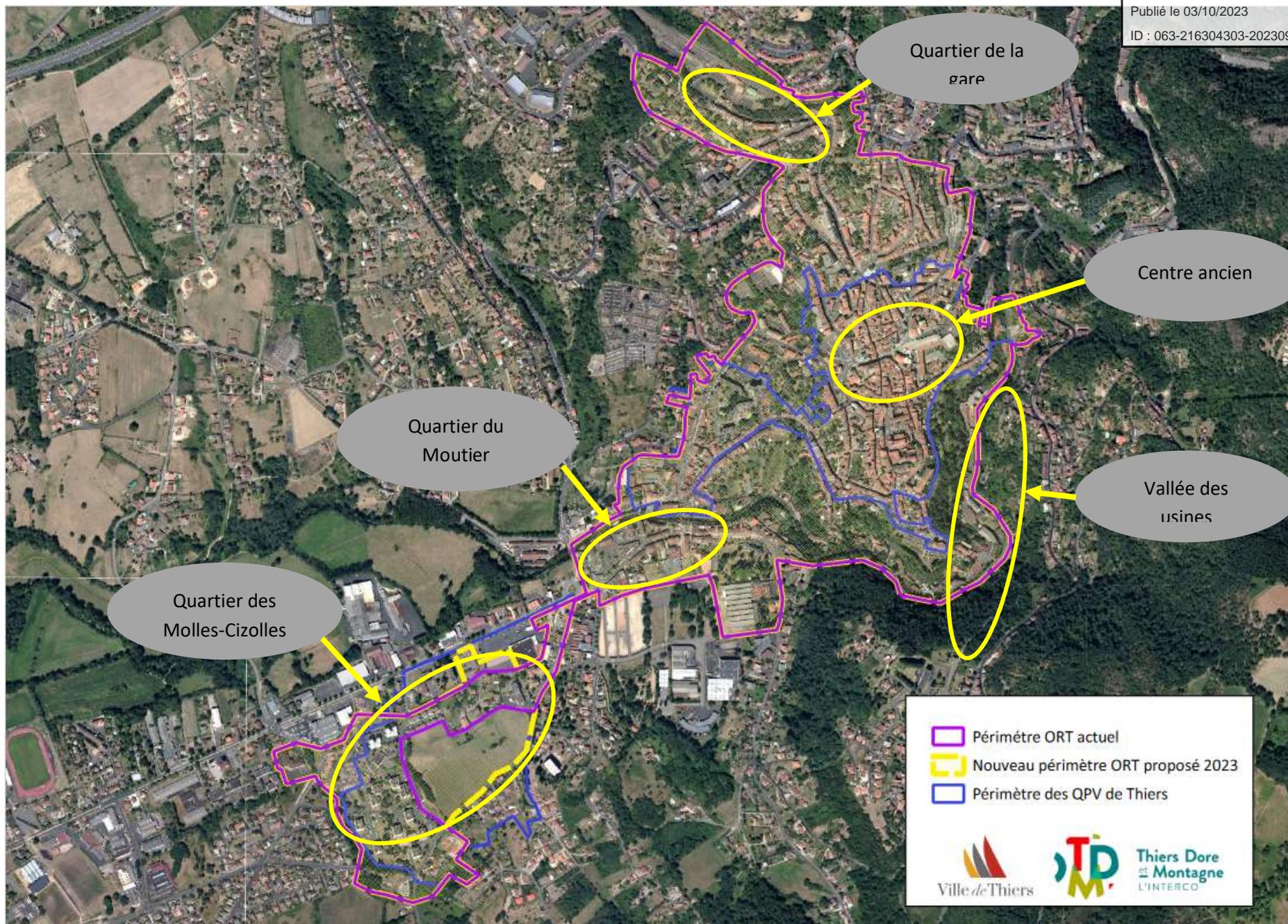
L'inscription de cet espace dans le périmètre ORT permet d'intégrer pleinement ce projet dans le projet urbain et de mobiliser l'ensemble des partenaires sur cette requalification.

## ii. Quartier de gare

Le quartier de gare est d'ores et déjà intégré dans le périmètre ORT. Compte tenu des enjeux écologiques et des problématiques de mobilité rencontrées par les habitants, la gare est un maillon essentiel. La Ville de THIERS a l'opportunité d'avoir sa gare à proximité du centre-ville. Ce quartier doit être l'objet des attentions du dispositif afin d'être renforcé, conformément au document d'aménagement artisanal et commercial du SCoT Livradois-Forez.

Il se déploie autour des rues des Docteurs Dumas et Ernest Grange où se trouvent des commerces de proximité et des services : le pôle Audembron, la dernière agence bancaire du centre-ville, un hôtel, les établissements scolaires.

### 4.2 Identification de chacun des secteurs d'intervention



Le périmètre des secteurs d'intervention est précisé en annexe 3.

## **Article 5. Modification de la convention d'Opération de revitalisation du territoire**

Le présent avenant porte sur la convention ACV en vigueur. Cette dernière constitue une annexe de la convention d'Opération de revitalisation du territoire (ORT) signée par les villes de THIERS, COURPIEREA et PUY-GUILLAUME et la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne le 17 mai 2023. Le présent avenant modifie le périmètre ORT sur la ville de THIERS.

A ce titre, les périmètres ACV 2023-2026 constituent des secteurs d'intervention de l'ORT.

Le présent avenant est signé par le Maire de THIERS et le Président de Thiers Dore et Montagne après autorisation des assemblées délibérantes avec le Préfet de Département et l'ensemble des partenaires de la convention ACV.

Une instruction du Gouvernement aux préfets confirme les modalités de cette modification.

Les financements et interventions mises en œuvre dans le cadre volet habitat de la convention d'ORT sont poursuivis selon les modalités de contractualisation définies entre la collectivité et l'Anah dans le cadre de la convention d'OPAH-RU.

Thiers Dore et Montagne a mis en place une OPAH-RU sur le centre ancien de Thiers, à l'intérieur du périmètre ORT. Cette dernière se termine en octobre 2023. Une nouvelle convention est en cours d'écriture pour une durée de 4 ans. Le périmètre sera élargi au périmètre ORT.

## **Article 6. Stratégie et plan d'action prévisionnel global et détaillé pour la période 2023-2026**

### **6.1. Stratégie**

Ville moyenne de l'est du Département du Puy de Dôme, sous-préfecture et chef-lieu d'arrondissement de 11 470 habitants (Insee 2020) Thiers appartient à la Communauté de communes THIERS DORE ET MONTAGNE regroupant 38 041 habitants (population totale au 1<sup>er</sup> janvier 2022).

Au cœur du Parc naturel régional de Livradois-Forez, ce territoire s'est toujours singularisé par la nature de son développement économique, centré autour de savoir-faire ancestraux : la coutellerie, le laminage, le papier... qui ont fait sa renommée et depuis quelques années, la plasturgie, le cartonnage... THIERS, capitale mondiale de la coutellerie, constitue le premier foyer d'emplois de l'arrondissement et favorise l'implantation de nombreuses entreprises de services.

Territoire majoritairement rural, la Communauté de communes THIERS DORE ET MONTAGNE est définie dans le SCoT du Livradois Forez (approuvé le 15 janvier 2020) par une armature territoriale structurée autour de bassins de vie appuyés par un maillage de pôles-relais et de proximité, Thiers étant identifié comme pôle principal

Le projet de territoire de THIERS DORE ET MONTAGNE s'inscrit dans un contexte de développement durable et de promotion territoriale. Il s'articule autour de trois grands défis :

- ✓ L'AUTHENTICITE : Tirer parti de la qualité de vie et de l'authenticité du territoire.
- ✓ LA DIVERSITE : Faire territoire dans la diversité et l'accueil.
- ✓ LA SOLIDARITE : Soutenir le vivre ensemble au sein d'une communauté solidaire.

Le projet de territoire se décline dans les politiques de droit commun par des stratégies territoriales intégrées et la mobilisation de dispositifs opérationnels coordonnés.

Aussi, l'engagement de TDM dans la revitalisation s'affirme dans des stratégies durables et cohérentes tant en termes d'habitat, de commerces et de mobilités.

In situ, Thiers souffre d'une dichotomie urbaine avec en ville haute un contexte de dévitalisation du centre-ville médiéval et en ville basse un couloir commercial étalé.

Doté de deux quartiers prioritaires de la politique de la ville dont un retenu au titre de l'ANRU en centre-ville, Thiers conduit une politique urbaine ambitieuse qui s'est notamment traduite par la réalisation d'OPAH-RU et d'un premier projet de rénovation urbaine (PRU) mené avec l'ANRU entre 2007 et 2014. Ces opérations ont permis un regain d'attractivité du centre ancien et un début de renouvellement de la composition sociodémographique de Thiers avec l'arrivée de nouveaux habitants en centre ancien.

Le programme Action Cœur de Ville a permis la mise en place d'un partenariat qui a renforcé l'accompagnement de la Ville et de répondre à la diversité des enjeux rencontrés. Il s'agit, avec cette nouvelle convention, de consolider le dynamisme enclenché et de poursuivre les objectifs engagés.

La stratégie de revitalisation se traduit par 5 axes stratégiques :

- Améliorer la qualité de l'habitat pour les habitants présents et à venir ;
- Renforcer l'offre commerciale ;
- Préparer l'avenir en décarbonant à travers les mobilités douces, l'amélioration de l'offre en déplacements, la création d'ilots de fraîcheur ;
- Préserver et valoriser le patrimoine architectural et paysager ;
- Conforter l'offre de services.

La stratégie Habitat repose essentiellement sur l'OPAH-RU : l'animation portée par TDM en régie permet de lever les freins et d'améliorer la qualité des logements en centre ancien. Il s'agit également d'intervenir sur des ilots d'habitat dégradés afin de proposer de nouveaux logements de qualité. Le périmètre d'intervention devrait évoluer dans la prochaine convention afin d'être harmoniser avec le périmètre ORT. En complément, est mis en place le programme Rénov'Action 63 en partenariat avec le Département du Puy-de-Dôme afin d'accompagner l'ensemble des propriétaires souhaitant réaliser des travaux d'amélioration énergétique.

En outre, avec ACV, Action Logement est mobilisé et permet d'accompagner des projets pour créer une offre locative nouvelle.

Enfin, pour compléter le parcours résidentiel, un programme de créations de logements sociaux est inscrit en centre ancien, ainsi que la réhabilitation de la résidence des Cizolles.

La stratégie Commerce repose essentiellement sur la remise sur le marché de cellules commerciales vacantes en centre-ville. Suite aux études menées pendant la première phase d'ACV, les secteurs prioritaires ont été définis : le centre ancien, le quartier de la gare et le Moutier.

Le travail d'identification et de qualification de l'immobilier commercial a été réalisé pour l'ensemble des cellules et notamment les locaux vacants. Parallèlement, le manager de centre-ville accompagne les porteurs de projets et les commerçants afin de promouvoir le centre-ville.

Par ailleurs, dans le cadre du Nouveau Programme de Renouveau Urbain, la réhabilitation du bâtiment dit Défi-Mode doit relancer le commerce de proximité avec l'ouverture de halles marchandes en circuit-court, en cohérence avec le Programme Alimentaire Territorial, d'un bistrot et d'une brasserie bistronomique.

La stratégie commerciale de la Ville de THIERS s'intègre pleinement dans le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Livradois-Forez notamment à travers le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) et le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO). Ainsi, l'objectif 4 est de maintenir et renforcer l'offre des commerces et des services de proximité définissant les localisations préférentielles. Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de THIERS doit être révisé prochainement pour être en conformité avec le SCoT.

L'enjeu principal pour la Ville de Thiers est de regagner en attractivité. Le contexte de sobriété énergétique et de transition écologique qui s'impose à tous est un atout pour la revitalisation des villes moyennes.

Pour ce faire, le projet urbain s'articule autour d'actions visant à accueillir en centre-ville des populations nouvelles pour retrouver de la mixité sociale à travers des logements rénovés, un commerce de proximité adapté avec un projet de mobilité organisé et décarboné. Le renforcement de l'attractivité passe également par l'amélioration de l'offre culturelle et des services publics.

## 6.2. Plan d'action global

Axe 1 : Vers une offre attractive de l'habitat en centre ville								
REFERENCE	ACTION	PORTEUR	PARTENAIRES	COUT HT	CALENDRIER			
					2023	2024	2025	2026
1.1	Création de logements sociaux	AUVERGNE HABITAT	Etat, TDM, Ville, CD63	2 900 000,00 €		X		
1.2	Recyclage d'habitat dégradé hors OPAH-RU	TDM / VILLE	Anah, BdT, ABF, Action Logement, EPF-SMAF	2 000 000,00 €	X	X	X	X
1.3	Traitement d'ilots d'habitat dégradés RHI-THIRORI	TDM	Ville, Anah, BdT, ABF, EPF-SMAF	2 000 000,00 €	X	X	X	X
1.4	Rénovation façade	TDM / VILLE	ABF, CAUE	184 000,00 €	X	X	X	X
1.5	Création d'une offre locative nouvelle avec Action Logement	ACTION LOGEMENT	Etat, Anah		X	X	X	X
1.6	Réflexion sur la création d'une petite Cité U	VILLE	UCA, TDM	25 000,00 €			X	X
1.7	Communication / sensibilisation	TDM / VILLE	PNR, CAUE		X	X	X	X
Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré								
2.1	Rénovation de l'immeuble Défi Mode	VILLE	TDM, Anru, Région, Etat	5 995 035,60 €	X	X	X	X
2.2	Maintien d'un poste de manager du centre ville	VILLE	BdT	160 000,00 €	X	X	X	X
2.3	Bourses aux locaux commerciaux / bourses des projets	VILLE / TDM	PNR LF	- €	X	X	X	X
2.4	Aide à la modernisation des commerces	TDM	PNR LF, Ville, FISAC, CCI, CMA	40 000,00 €	X	X	X	X
2.5	Réinvestissement des locaux vacants	TDM	Ville, CCI, CMA	12 000,00 €	X	X		
2.6	Ré-ouverture des cellules commerciales (Fontenoy et 7 péchés capitaux)	VILLE	TDM, CCI, CMA	438 800,00 €	X	X	X	
2.7	Montée en puissance des commerçants / artisans sur le digital et le marketing	TDM	Ville, CCI, CMA, Associations de commerçants	- €	X	X	X	X
2.8	Poursuite de la stratégie de communication des commerces du centre-bourg	VILLE	TDM, PNR LF	- €	X	X	X	X
Axe 3 : Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées								
3.1	Finalisation du schéma directeur cyclable	SMTUT	Ville, TDM, Ademe, CD63	83 088,00 €	X			
3.2	Mise en place du plan de circulation	VILLE	SMTUT Ademe, CD63, PNR LF	29 880,00 €	X			
3.3	Réalisation d'aménagements cyclables	VILLE	SMTUT, Ademe, TDM, CD63, PNR LF	1 400 000,00 €		X	X	X
3.4	Installation des parkings vélos	VILLE	SMTUT, Lycée G. Tillon, TDM, PNR LF	15 600,00 €		X	X	

Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le 03/10/2023



ID : 063-216304303-20230920-230920\_16-DE

Axe 4 : Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager								
4.1	Installation du Laboratoire Européen pour la Revitalisation des Centres mineurs	ENSACF	Région, TDM, Ville	168				
4.2	Aménagements urbains	VILLE / TDM	Région, ABF, Anru, TDM	11 306 037,00 €	X	X	X	X
4.3	Végétalisation et création d'îlots de fraîcheur en « coeur de ville »	VILLE	ABF, PNR LF, Lycée agricole de Marmilhat,	120 000,00 €		X	X	
4.4	Travaux rénovation/embellissement du patrimoine industriel ( Forges Mondière)	VILLE	ABF, Fondation Michelin	500 400,00 €	X	X		
Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs								
5.1	Relocalisation du Musée dans l'ancien hôpital	VILLE / Privé	Etat, PNR LF, CAUE, ABF	- €	X	X	X	X
5.2	Relocalisation de l'école de danse et d'art dramatique	VILLE	Etat, CD63	1 200 000,00 €		X	X	
5.3	Travaux de réhabilitation et d'agrandissement du centre d'art contemporain	VILLE	Etat, ABF, Région, Fondation du Patrimoine	2 553 000,00 €	X	X		
5.4	Résidence et hébergement d'artistes et d'étudiants	VILLE	ENSACF, CAC		X	X	X	X
5.5	Etude de programmation sur la réaffectation de l'ancien site industriel « Flowserve »	VILLE	TDM, PNR LF, CAUE	50 000,00 €				X
5.6	Création d'une maison de santé	TDM	VILLE, ARS, Privés		X	X	X	
5.7	Rénovation globale de la Cité éducative Georges Sand	VILLE	Etat, TDM, ABF, PNR LF, CAUE, Aduhme, CAF	7 000 000,00 €	X	X	X	X
5.8	Etude de programmation sur l'école Emile Zola et les équipements publics du quartier	VILLE	Etat, TDM, ABF, PNR LF, CAUE, Aduhme, Ophis			X	X	X
5.9	Création d'un espace petite-enfance au Moutier	TDM	VILLE, CD63, CAF	1 500 000,00 €	X	X	X	

### 6.3. Calendrier général du projet

Le plan d'action doit être détaillé par un calendrier par action. Le calendrier est indiqué dans le plan d'action à l'article 6.2.

## Article 7. Objectifs et modalités d'évaluation des projets

### 7.1. Calendrier

Une évaluation à mi-parcours sera prévue, ainsi qu'une évaluation à la fin du programme.

### 7.2. Méthode

La méthode d'évaluation sera affinée au cours de l'année 2023 en s'appuyant sur le Guide du programme ACV 2.

Elle sera menée par le chef de projet.

### 7.3. Objectifs et questions évaluatives

Afin de mener une évaluation, il s'agira dans un premier temps de définir les objectifs de l'évaluation, les besoins de connaissance, les questions prioritaires, les sources de données.

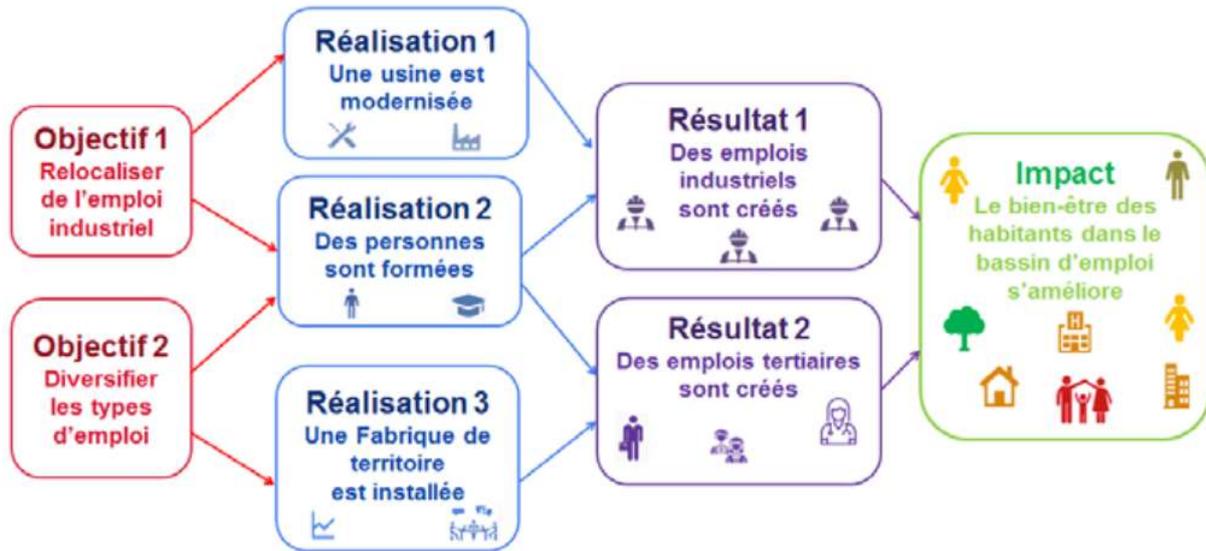
Un comité d'évaluation sera constitué afin de définir le cadre de l'évaluation, établissant ainsi le référentiel d'évaluation.

Les questions évaluatives reposeront sur les principaux registres d'évaluation :

- La pertinence,
- L'efficacité,
- L'efficience,
- La cohérence interne,
- La cohérence externe.

Le diagramme logique d'impact (DLI) sera utilisé comme outil de l'évaluation, selon le modèle type de l'ANCT :

## Logigramme d'un projet de revitalisation d'un bassin d'emploi



Source : ANCT – Production de la Mission d'appui à la performance des projets (MAPP)

### 7.4. Indicateurs retenus

Dans le cadre de l'évaluation locale, l'élaboration des tableaux de bord s'inspirera des tableaux de suivi déjà mis en place sur le déploiement du programme (tableau de suivi régional et tableau financier).

L'évaluation portera sur des indicateurs quantitatifs et qualitatifs, définis par axe.

## Axe 1 : Vers une offre attractive de l'habitat en centre ville

Indicateurs de suivi	Nombre de logements
	Nombre de logements vacants
	Nombre de logements insalubres
	Taux et évolution du volume de transaction
	Taux et évolution des logements rénovés énergétiquement
	Evolution du prix de l'immobilier
Indicateurs de résultat	Nombre de logements réhabilités par Action Logement
	Nombre de logements subventionnés par l'Anah
	Taux et évolution de logements mis aux normes de salubrité
	Nombre de logements subventionnés par l'Anah et Action Logement
Indicateurs d'impact	Taux et évolution de la vacance de logement

## Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré

Indicateurs de suivi	Fréquentation des rues commerciales / zone de chalandise
	Nombre d'évènements économique et commercial (salons, foires, marchés...)
	Nombre et typologie des commerces locaux
Indicateurs de résultat	Evolution du nombre de commerces utilisant les circuits-courts
	Nombre de commerces accompagnés sur la transformation numérique
	Evolution du nombre et typologie des commerces installés depuis moins de 2 ans
Indicateurs d'impact	Evolution du nombre d'emplois
	Taux et évolution de la vacance commerciale

## Axe 3 : Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées

Indicateurs de suivi	Part modale de déplacements doux (piétonne, vélo...)
Indicateurs de résultat	Evolution du nombre de km de voies cyclables
	Evolution de la fréquentation des transports en commun
Indicateurs d'impact	Evolution de la part modale de la voiture individuelle

## Axe 4 : Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager

Indicateurs de suivi	Nombre et typologie des opérations réalisées sur les formes urbaines et sur les bâtis patrimoniaux
	Nombre de sites patrimoniaux ouverts au public
	Nombre et fréquence des animations patrimoniales réalisées
Indicateurs de résultat	Nombre de chantiers en cours ou finalisés
	Typologie des actions d'aménagement
	Typologie des opérations de réhabilitation
	Rédaction de nouveaux documents réglementaires
Indicateurs d'impact	Evolution du nombre d'espaces verts ou jardins
	Evolution de la fréquentation touristique
	Satisfaction des habitants

## Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs

Indicateurs de suivi	Fréquentation des équipements culturels (médiathèque, musée, salle de spectacle, micro-folie, cinéma)
	Fréquence des animations culturelles
	Nombre de librairies
	Nombre de micro-folies
Indicateurs d'impact	Nombre d'équipements de formation
	Evolution du nombre de places en crèches et en écoles
	Création de pôles de santé
	Evolution du taux d'équipements publics implantés en centre-ville

## **Article 8. Validation de l'avenant**

L'avenant est adopté en conseil municipal ainsi qu'en conseil communautaire.

La ville de THIERS et l'EPCI Thiers Dore et Montagne s'engagent à présenter l'avenant de projet Action cœur de ville au Comité régional des financeurs qui est chargé d'émettre un avis.

Un avis favorable du comité régional des financeurs est nécessaire pour pouvoir procéder à la signature de l'avenant par toutes les parties.

Une copie de l'avenant signé est transmise à la direction du programme Action cœur de ville à l'ANCT et aux signataires de l'avenant.

## Signatures

A XXX, le XXX

<b>Ville de THIERS</b>	<b>Thiers Dore et Montagne</b>	<b>Etat</b>
[Signature]	[Signature]	[Signature]
Stéphane RODIER Maire	Tony BERNARD Président	Philippe CHOPIN Préfet
<b>Banque des Territoires</b>	<b>Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat</b>	<b>Action Logement</b>
[Signature]	[Signature]	[Signature]
Barbara FALK Directrice régionale	Philippe CHOPIN Préfet	Noëll PETRONE Directeur régional
<b>Conseil départemental du Puy- de-Dôme</b>	<b>Parc Naturel Régional Livradois Forez</b>	<b>CAUE du Puy-de-Dôme</b>
[Signature]	[Signature]	[Signature]
Lionel CHAUVIN Président	Dominique VERGNAUD Directeur	Fabien BESSEYRE Président
<b>Ademe</b>	<b>Syndicat Mixte des Transports Urbains Thiernois</b>	<b>EPF-SMAF Auvergne</b>
[Signature]	[Signature]	[Signature]
Rémi CHABRILLAT Président	Alain COSSON Vice-Président	Hervé PRONONCE Président

## Annexe 1 – Bilan de la réalisation du programme ACV 2018-2022

### 1. Etat d'avancement de la réalisation des actions : extraits actualisés du plan d'action

*La direction du programme ACV met en place plateforme de reporting avec un tableau collaboratif qui recense les actions des plans d'actions pour chacune des villes. Ce tableau, qui est au préalable actualisé par les chefs de projet, sert de base à cet article : dans chaque sous-partie, le directeur de projet réalisé un extrait par copier-coller du tableau.*

Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le 03/10/2023



ID : 063-216304303-20230920-230920\_16-DE

○ Actions livrées

Type d'activité ▼	Titre du projet	Maître d'ouvrage	Partenaires locaux	N° Fiche action	Coût total (TTC)	Date lancement	Date livraison ▼	Etat d'avancement	Informations complémentaires
Action	Création d'un poste de manager du centre-ville	Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne		5	\$ 84 000,000	2020	2022	Action livrée	
Action	Reconquête des commerces (étude + mise en oeuvre des actions) : Diagnostic de locaux vacants identifiés	Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne		6	\$ 232 000,000	2020	2023	Action livrée	
Action	Maison de la Mobilité : Création d'un lieu ressource sur les mobilités.	Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne		8	\$ 360 000,000	2020 T3	T4 2020	Action livrée	
Action	Remise en état de l'éclairage public et de la vidéo-surveillance	Ville de Thiers		13	\$ 220 000,000	2022	T4 2022	Action livrée	
Étude	Etude de positionnement du cinéma	Ville de Thiers	Association le Monaco	18	\$ 36 000,000	2020	T2 2021	Action livrée	
Action	Résidence et hébergement d'artistes complémentaire du programme d'expositions et pourrait accueillir 6 à 10 artistes par an, dont 5 à 7 artistes sur des temporalités courtes de montage et 3 artistes sur des résidences de 3 à 6 mois d'immersion	Ville de Thiers	DRAC	20	\$ 600 000,000	2021	T4 2022	Action livrée	
Action	Mise aux normes de la mairie	Ville de Thiers		21	\$ 1 200 000,000	NC	T4 2022	Action livrée	
Action	Rénovation intérieure de l'école du Moutier et création de la maison des parents et de la réussite éducative	Ville de Thiers		22	\$ 2 100 000,000	NC	T1 2021	Action livrée	La Maison de la réussite éducative a été repositionnée ailleurs
Action	Création d'une maison de santé	Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne		23		NC	T2 2022	Action livrée	Ouverture d'un centre de santé départemental

Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le 03/10/2023



ID : 063-216304303-20230920-230920\_16-DE

○ Actions en cours - financées

Type d'activité ▼	Titre du projet	Maître d'ouvrage	Partenaires locaux	N° Fiche action	Coût total (TTC)	Date lancement	Date livraison ▼	Etat d'avancemen	Informations complémentaires
Action	Création de logements sociaux et d'un espace petite-enfance : programme mixte habitat/espace petite-enfance.	Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne	Auvergne Habitat, CAF, MSA	1	\$ 2 900 000,000	2020 T1	2021 T4	Action en cours et financée	
Action	Recyclage d'habitat dégradé hors OPAH-RU : En complémentarité avec l'OPAH-RU, traitement des îlots dégradés sur les entrées de ville	NC		2	\$ 1 680 000,000	2021	2025	Action en cours et financée	
Action	Rénovation intérieure de l'immeuble "Défi-Mode"	Ville de Thiers et TDM		4	\$ 1 200 000,000	2020	T3 2026	Action en cours et financée	Projet plus global avec un traitement de tout l'immeuble : halles marchandes aux RDC, brasserie au 1er étage, Institut de formation des aides soignantes au 2ème.
Action	Travaux rénovation/embellissement du patrimoine industriel (forges Mondière / le Paquebot)	Ville de Thiers		12	\$ 160 000,000	2020	T4 2024	Action en cours et financée	
Action	Relocalisation de l'Ecole de danse et d'art dramatique	Ville de Thiers		16	\$ 1 200 000,000	2020	T4 2026	Action en cours et financée	
Action	Travaux de réhabilitation du Centre d'Art contemporain	Ville de Thiers	CNC, DRAC	19	\$ 1 000 000,000	2020	T4 2025	Action en cours et financée	Projet plus global de réhabilitation

○ Actions en cours

Type d'activité ▼	Titre du projet	Maître d'ouvrage	Partenaires locaux	N° Fiche action	Coût total (TTC)	Date lancement	Date livraison ▼	Etat d'avancement	Informations complémentaires
Action	Installation d'un « laboratoire de revitalisation urbaine »	Ville de Thiers	ENSACF	9	#####	2020	2025	Action en cours et non financée	
Action	Aménagement de jardins "cœur de ville"	Ville de Thiers	ESS, CAUE	10	#####	2020	2023	Action en cours et non financée	
Action	Renforcement du pôle culturel : Etude de faisabilité et de programmation / mise en sécurité d'Espace	Ville de Thiers		17	#####	2021	2022	Action en cours et non financée	Seule une partie de l'action sera mise en œuvre (sécurisation espace scénique)

○ Actions abandonnées

Type d'activité ▼	Titre du projet	Maître d'ouvrage	Partenaires locaux	N° Fiche action	Coût total (TTC)	Date lancement	Date livraison	Etat d'avancement
Étude	Permis d'innover sur l'axe François-Mitterrand	NC		3	\$ 80 000,000	2021	2021	Action abandonnée
Étude	Etude prospective sur l'ensemble de la Vallée des Usines	Ville de Thiers		11	\$ 96 000,000	2020	2023	Action abandonnée
Action	Dispositif d'interprétation patrimoniale	Ville de Thiers		14	\$ 100 000,000	2022	2023	Action abandonnée

○ Actions abandonnées

Type d'activité	Titre du projet	Maître d'ouvrage	Partenaires locaux	N° Fiche action	Coût total (TTC)	Date lancement	Date livraison	Etat d'avancemen	Informations complémentaires
Action	Rénovation du musée de la coutellerie et étude de positionnement	Ville de Thiers		15	\$ 730 000,000	2020	T4 2026	Action en projet validée	
Action	Etude de programmation sur la réaffectation de l'ancien site industriel « Flowserve »	Ville de Thiers		24	\$ 72 000,000	2022	T4 2026	Action en projet validée	Acquisition du site réalisée. Etude non lancée
Action	Rénovation thermique Ecole George Sand	Ville de Thiers		25	\$ 1 000 000,000	2022	T4 2026	Action en projet validée	
Action	Rénovation thermique Ecole Emile Zola	Ville de Thiers		26	\$ 1 000 000,000	2022	T4 2026	Action en projet validée	

## 2. Bilan qualitatif du déploiement du programme

Depuis la signature de l'avenant d'Action Cœur de Ville en 2020, la stratégie du territoire et de la Ville a évolué. La Communauté de communes a défini son projet de territoire, s'inscrivant dans le Schéma de Cohérence Territoriale du Livradois-Forez, et dans une politique territoriale durable. La Ville a défini son projet urbain, pour l'adapter aux enjeux d'attractivité et aux ressources financières dont elle dispose.

Ainsi, une partie des actions ont été abandonnées (12%), souvent parce qu'elles n'étaient plus d'actualité du fait de l'évolution du contexte local. Par exemple, l'étude sur la Vallée des Usines n'a pas été réalisée dans la mesure où elle est devenue obsolète, les porteurs de projets privés se réappropriant le site grâce notamment à l'accompagnement de la collectivité.

L'essentiel des actions prévues a été réalisé (36%) ou est en cours (39%). En effet, la stratégie de revitalisation du centre-ville s'inscrit dans le temps long. Les actions sont à mener sur le long cours, comme celles relatives à l'amélioration de l'habitat. D'autres demandent de lancer des réflexions avant d'être mises en œuvre. Le programme d'actions d'Action Cœur de Ville est dense pour se réaliser dans un temps court (2020-2023).

En outre, il a été élaboré dans un contexte où la Ville se trouvait en situation financière difficile, ce qui reste le cas en 2023. La difficulté majeure reste le financement des actions, les partenaires financiers ne s'engageant qu'au fur et à mesure de l'avancement des projets, et au cas par cas.

Pour autant, la participation d'Action Logements et son engagement sur la Ville représente une plus-value importante en créant des logements locatifs de qualité pour les salariés, ce qui participe à l'amélioration de la mixité sociale recherchée. Le levier fiscal de l'ORT permet de compléter le dispositif Malraux présent sur le centre ancien.

Le recrutement d'un manager de centre-ville, financé par la Banque des Territoires, a permis d'améliorer les relations avec les commerçants et de faire un état des lieux précis des cellules commerciales vacantes (identification et contact du propriétaire, freins, atouts, travaux nécessaires).

Les outils spécifiques liés à l'ORT ont été partiellement utilisés, comme les dérogations à certaines règles du PLU. Ils restent à approfondir pour mieux les exploiter.

Le dispositif Action Cœur de Ville constitue un levier en terme de visibilité pour la Ville. En effet, il a permis d'attirer de nouveaux investisseurs privés de par la communication nationale faite par Action Cœur de Ville. Il reste à ancrer ces premières accroches et à concrétiser les projets, ce qui sera le temps de ACV 2.

## Annexe 2 : Liste et détails des fiches-action qui composent le plan d'action

*Les financements sollicités auprès d'Action Logement sont inscrits à titre indicatif. Ils sont conditionnés à l'éligibilité de l'opération considérée, à la disponibilité de l'enveloppe au moment du dépôt de la demande et à l'évaluation financière de la situation du maître d'ouvrage*

*Les décisions d'octroi des financements sont en effet prises par les comités d'engagement compétents d'ALS sur la base d'une évaluation financière de la situation du maître d'ouvrage permettant d'apprécier le niveau de risque de crédit de ce dernier via l'étude de sa solvabilité et pourra conduire à une éventuelle demande de garantie, conformément à l'article 107 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de résolution (ACPR) et qui règlemente ALS en sa qualité de société de financement agréée.*

*Les caractéristiques des financements, y compris le taux d'intérêt, seront celles en vigueur au jour de l'engagement des opérations.*

### FICHES ACTIONS

<b>Titre du projet</b>	1.1 Création de logements sociaux
<b>Type de projet</b>	Action
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 1 Vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Description générale</b>	Projet immobilier conduit par Auvergne Habitat dans une dent creuse de l'avenue Ernest-Grange. 15 logements prévus, du type 2 au type 4.
<b>Objectifs</b>	Offrir une offre en logement social hors QPV
<b>Maitre d'ouvrage</b>	Auvergne Habitat
<b>Partenaires locaux</b>	Etat, TDM, Ville, CD 63
<b>Coût total</b>	2 500 000 TTC
<b>Financements prévisionnels</b>	Etat, CD63
<b>Date de lancement</b>	2020
<b>Date de livraison</b>	2024
<b>Indicateurs d'avancement</b>	Commencement des travaux Réception
<b>Indicateurs de résultat</b>	Taux d'occupation des logements

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Titre du projet	1.2 Recyclage habitat dégradé hors OPAH-RU
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 1 Vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	<p>En complémentarité avec l'OPAH-RU, traitement des îlots dégradés sur les entrées de ville pour proposer une offre locative complémentaire à proximité des secteurs commerçants :</p> <p>3 îlots identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans le quartier de la Gare : n°58, 60, 62, 64 et 51 rue des Docteurs Dumas soit 5 immeubles,</li> <li>- Avant le centre de la ville haute et à proximité de la salle Espace : 3 et 5 rue du docteur Camille-Joubert et 16 et 18 rue Prosper-Marilhat, soit 4 immeubles,</li> <li>- Dans le quartier du Moutier : 4, 6, 6 bis, 8 et 13 rue de Clermont, soit 5 immeubles,</li> </ul>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduire l'habitat indigne,</li> <li>- Produire une offre nouvelle et attractive de logements locatifs,</li> <li>- Traiter les axes stratégiques de la ville,</li> <li>- Conforter les commerces et services</li> </ul>
Maitre d'ouvrage	TDM / Ville
Partenaires locaux	Anah, Banque des Territoires, ABF, Action Logement, EPF SMAF
Coût total	2 000 000,00 € TTC
Financements prévisionnels	Anah, TDM, Banque des Territoires, Action Logement
Date de lancement	2018
Date de livraison	2026
Indicateurs d'avancement	<p>Nombre de contacts</p> <p>Nombre de dossiers instruits</p>
Indicateurs de résultat	<p>Nombre de logements réhabilités</p> <p>Taux d'occupation des logements</p>

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Titre du projet	1.3 Traitement d'îlots d'habitat dégradé RHI-THIRORI
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 1 Vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	6 îlots d'habitat dégradés ont été identifiés dans l'OPAH-RU. Compte tenu de la complexité du tissu urbain, la collectivité souhaite intervenir plus fortement pour ces îlots afin de les traiter et d'impulser une nouvelle dynamique en améliorant le cadre de vie.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduire l'habitat indigne,</li> <li>- Produire une offre nouvelle et attractive de logements locatifs,</li> <li>- Traiter les axes stratégiques de la ville,</li> <li>- Conforter les commerces et services</li> </ul>
Maitre d'ouvrage	TDM
Partenaires locaux	Ville, Anah, Banque des Territoires, ABF, EPF-SMAF
Coût total	2 400 000 € TTC
Financements prévisionnels	[Anah, Banque des Territoires]
Date de lancement	2018
Date de livraison	2026
Indicateurs d'avancement	<p>Nombre de contacts</p> <p>Etablissement des diagnostics par îlot</p>
Indicateurs de résultat	<p>Nombre de logements réhabilités</p> <p>Taux d'occupation des logements</p>

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

<b>Titre du projet</b>	1.4 Rénovation de façades
<b>Type de projet</b>	Action
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 1 Vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Description générale</b>	Les collectivités accompagnent les propriétaires à ravalier leur façade sur le cœur de ville, en subvention les travaux.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer le cadre de vie,</li> <li>- Améliorer l'attractivité,</li> <li>- Protéger le patrimoine</li> </ul>
<b>Maitre d'ouvrage</b>	Ville / TDM
<b>Partenaires locaux</b>	CAUE, ABF
<b>Coût total</b>	220 000 € TTC
<b>Financements prévisionnels</b>	/
<b>Date de lancement</b>	2018
<b>Date de livraison</b>	2026
<b>Indicateurs d'avancement</b>	Nombre de contacts Nombre de DP déposées
<b>Indicateurs de résultat</b>	Nombre de façades ravalées

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]



<b>Titre du projet</b>	1.5 Création d'une offre locative nouvelle
<b>Type de projet</b>	Action
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 1 Vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Description générale</b>	En complémentarité avec l'OPAH-RU, réhabilitation d'immeubles en centre-ville pour proposer une offre locative aux salariés à proximité des secteurs commerçants.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir des logements pour les salariés</li> <li>- Améliorer l'état des logements locatifs,</li> <li>- Conforter les commerces et services</li> </ul>
<b>Maitre d'ouvrage</b>	Action Logement
<b>Partenaires locaux</b>	TDM, Etat, Anah
<b>Coût total</b>	
<b>Financements prévisionnels</b>	
<b>Date de lancement</b>	2020
<b>Date de livraison</b>	2026
<b>Indicateurs d'avancement</b>	Nombre de contacts Nombre de dossiers déposés
<b>Indicateurs de résultat</b>	Nombre de logements réhabilités Taux d'occupation des logements

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Titre du projet	1.6 Réflexion sur la création d'une petite cité U
Type de projet	Etude
Axe de rattachement	Axe 1 Vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	La Ville souhaite réfléchir à la création d'une petite cité U sur le centre ancien afin d'accueillir des étudiants. En effet, il est nécessaire d'avoir une offre en logement avec la venue de l'IFAS en centre-ville, mais aussi avec le développement de formations en cours d'élaboration avec les lycées et l'université d'Auvergne. Une étude est nécessaire pour quantifier et qualifier les besoins.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir des logements pour les étudiants,</li> <li>- Améliorer l'état des logements locatifs,</li> <li>- Conforter les commerces et services</li> </ul>
Maitre d'ouvrage	Ville
Partenaires locaux	Université Clermont Auvergne (UCA), TDM
Coût total	30 000 € TTC
Financements prévisionnels	UCA, Etat
Date de lancement	2025
Date de livraison	2026
Indicateurs d'avancement	Lancement de la consultation Rendu d'étude
Indicateurs de résultat	Nombre de logements étudiants nécessaires Localisation de la cité U

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]



<b>Titre du projet</b>	1.7 Communication / sensibilisation
<b>Type de projet</b>	Action
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 1 Vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Description générale</b>	Créer des outils de communication adaptés et les diffuser (plaquette d'information, document de sensibilisation)
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Informer les propriétaires des dispositifs,</li> <li>- Sensibiliser les habitants à leur patrimoine bâti</li> <li>- Améliorer le cadre de vie</li> </ul>
<b>Maitre d'ouvrage</b>	Ville / TDM
<b>Partenaires locaux</b>	ABF, CAUE
<b>Coût total</b>	
<b>Financements prévisionnels</b>	
<b>Date de lancement</b>	2018
<b>Date de livraison</b>	2026
<b>Indicateurs d'avancement</b>	
<b>Indicateurs de résultat</b>	Nombre de supports dédiés Nombre de demandes de renseignements

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

<b>Titre du projet</b>	<b>2.1 Rénovation de l'immeuble Défi-Mode</b>
<b>Type de projet</b>	Action
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 2 Favoriser un développement économique et commercial équilibré
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Description générale</b>	<p>La stratégie commerciale repose notamment sur la réhabilitation des cellules commerciales en centre ancien afin de contribuer à renforcer l'attractivité. Elle doit se faire prioritairement sur le secteur commercial resserré du centre à travers 4 typologies de commerces :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Commerces répondant aux besoins des habitants du centre-ville ;</li> <li>- Commerces en lien avec la spécialité et le rayonnement de Thiers ;</li> <li>- Commerces tournés vers les achats plaisirs ;</li> <li>- Pôle de restauration.</li> </ul> <p>Ainsi la réhabilitation complète du bâtiment emblématique dit « Défi-Mode », propriété communale, avec pour objectif la création d'un bistrot, de halles alimentaires de produits locaux et d'un restaurant bistrannique répond pleinement aux enjeux de la stratégie commerciale en centre ancien.</p> <p>L'opération comporte une forte dimension architecturale et patrimoniale, l'objectif étant de bien maintenir l'identité de chacun des immeubles grâce à une rénovation patrimoniale de qualité réalisée en collaboration étroite avec l'Architecte des Bâtiments de France.</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Marquer l'entrée de ville par un espace public et commercial à forte valeur ajoutée ;</li> <li>- Développer une offre commerciale complémentaire mêlant réponses aux besoins de proximité et offre touristique (commerces de bouche et alimentaires qualitatifs) ;</li> <li>- Participer à une boucle commerciale et touristique Nord.</li> </ul>
<b>Maitre d'ouvrage</b>	Ville
<b>Partenaires locaux</b>	TDM, ANRU, Région, Etat
<b>Coût total</b>	5 995 035,60 € TTC hors rémunération de la conduite d'opération
<b>Financements prévisionnels</b>	Région : 2 000 000 € (prévisionnel) – ANRU : 217 587 € (acté) – Etat-Fond Vert : 800 000 € (en cours de conventionnement) – TDM : 214 881 € (acté) Etat-FRLA : 621 089 € (Prévisionnel- demande en cours)
<b>Date de lancement</b>	1 <sup>er</sup> semestre 2022
<b>Date de livraison</b>	1 <sup>er</sup> semestre 2026
<b>Indicateurs d'avancement</b>	Avancement des phases travaux sur la base de la nomenclature Loi MOP pour les marchés de maîtrise d'œuvre
<b>Indicateurs de résultat</b>	<p>Livraison du Bâtiment</p> <p>Installation des porteurs de projets et exploitants des opérations</p>

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Titre du projet	2.2 Maintien d'un poste de manager du centre-ville
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 2 Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	Maintien du poste de manager du commerce pour le centre-ville
Objectifs	Participer à l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique économique visant à préserver et renforcer le commerce local dans les centres-villes du territoire
Maitre d'ouvrage	Ville
Partenaires locaux	TDM, CCI, CMA
Coût total	160 000 € TTC
Financements prévisionnels	
Date de lancement	2020
Date de livraison	2026
Indicateurs d'avancement	Installation d'activités et baisse de la vacance dans les centralités marchandes
Indicateurs de résultat	Nombre de porteurs de projets accompagnés Nombre d'animations

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

<b>Titre du projet</b>	2.3 Bourses aux locaux commerciaux / Bourses des projets
<b>Type de projet</b>	Action
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 2 Favoriser un développement économique et commercial équilibré
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Description générale</b>	La bourse de locaux commerciaux existe avec le Réseau Entreprendre en Livradois-Forez, le site CCTDM et transentreprise. A poursuivre et conforter à travers l'organisation d'un événement.
<b>Objectifs</b>	Qualifier les locaux, tenir un répertoire à jour des locaux vacants sur la durée et déterminer les marges de manœuvre opérationnelles nécessaires pour permettre la mutation de ces derniers
<b>Maitre d'ouvrage</b>	Ville
<b>Partenaires locaux</b>	TDM, PNR LF
<b>Coût total</b>	
<b>Financements prévisionnels</b>	
<b>Date de lancement</b>	2023
<b>Date de livraison</b>	2026
<b>Indicateurs d'avancement</b>	Bilan annuel sur l'objectif Achat effectif des locaux concernés et travaux associés Réimplantation effective d'activités dans les locaux concerné
<b>Indicateurs de résultat</b>	Baisse du nombre de locaux vacants

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]



<b>Titre du projet</b>	2.4 Aide à la modernisation des commerces
<b>Type de projet</b>	Action
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 2 Favoriser un développement économique et commercial équilibré
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Description générale</b>	Poursuite du dispositif existant : Accompagnement des commerçants qui mobilisent l'aide
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer l'état des commerces</li> <li>- Favoriser la mise aux normes des commerces</li> <li>- Renforcer l'attractivité des commerces</li> </ul>
<b>Maitre d'ouvrage</b>	TDM
<b>Partenaires locaux</b>	Ville, PNR LF, CCI, CMA, Région
<b>Coût total</b>	40 000 € (8 dossiers X 5000 € )
<b>Financements prévisionnels</b>	Pas de financement
<b>Date de lancement</b>	2020
<b>Date de livraison</b>	2026
<b>Indicateurs d'avancement</b>	Nombre de contacts Nombre de demandes
<b>Indicateurs de résultat</b>	Nombre de commerces rénovés

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

<b>Titre du projet</b>	2.5 Réinvestissement des locaux vacants
<b>Type de projet</b>	Action
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 2 Favoriser un développement économique et commercial équilibré
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Description générale</b>	Suite au diagnostic interne et externe de chaque local vacant par un et à l'identification des locaux les plus stratégiques, il s'agit de poursuivre la démarche pour permettre la remise sur le marché en cas de vacance de longue date en accompagnant les propriétaires et les porteurs de projets.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Résorber la vacance commerciale,</li> <li>- Améliorer l'offre commerciale</li> <li>- Améliorer l'attractivité commerciale</li> </ul>
<b>Maitre d'ouvrage</b>	TDM
<b>Partenaires locaux</b>	Ville, CCI, CMA
<b>Coût total</b>	12 000 € TTC
<b>Financements prévisionnels</b>	Pas de financement
<b>Date de lancement</b>	2023
<b>Date de livraison</b>	2026
<b>Indicateurs d'avancement</b>	Nombre de porteurs de projets accompagnés Nombre de locaux commerciaux sortis de vacance Nombre de nouveaux commerces
<b>Indicateurs de résultat</b>	Evolution du nombre de commerces vacants

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

<b>Titre du projet</b>	<b>2.6 Ré-ouverture des cellules commerciales Le Fontenoy et les 7 péchés capitaux</b>
<b>Type de projet</b>	Action
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 2 Favoriser un développement économique et commercial équilibré
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Description générale</b>	Dans la poursuite de l'étude locaux vacants conduite par CCTDM, ces locaux idéalement situés en cœur de ville et propriétés communales sont identifiés comme prioritaires pour l'installation d'un bar / salon de thé et d'un restaurant.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Résorber la vacance commerciale,</li> <li>- Améliorer l'offre en commerce de bouche</li> <li>- Améliorer l'attractivité commerciale</li> </ul>
<b>Maitre d'ouvrage</b>	Ville
<b>Partenaires locaux</b>	TDM, Etat, CCI, CMA
<b>Coût total</b>	180 800 € TTC pour le Fontenoy et 258 000 € TTC pour les 7 Péchés capitaux hors rémunération de la conduite d'opération
<b>Financements prévisionnels</b>	Etat – FRLA : 34 169 € pour le Fontenoy (Prévisionnel - demande en cours) Etat – FRLA : 69 300 € pour les 7 Péchés (Prévisionnel- demande en cours)
<b>Date de lancement</b>	2 <sup>ème</sup> semestre 2023 (Fontenoy) et 2 <sup>ème</sup> semestre 2024 (7 Péchés Capitaux)
<b>Date de livraison</b>	2 <sup>ème</sup> semestre 2024 (Fontenoy) et 2 <sup>ème</sup> semestre 2025 (7 Péchés Capitaux)
<b>Indicateurs d'avancement</b>	Avancement des travaux de rénovation
<b>Indicateurs de résultat</b>	Livraison du Bâtiment et installation des exploitants des opérations

<b>Commune</b>	<b>[maitre d'ouvrage]</b>	<b>[cofinanceur 1]</b>	<b>[cofinanceur 2]</b>	<b>[cofinanceur 3]</b>	<b>[cofinanceur 4]</b>
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

<b>Titre du projet</b>	2.7 Montée en puissance des commerçants/artisans sur le digital et le marketing
<b>Type de projet</b>	Action
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 2 Favoriser un développement économique et commercial équilibré
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Description générale</b>	<p>Les études « Shop In » et « Digitalisation » ont mis en évidence le peu de présence des commerçants sur les outils digitaux, la faible pratique des outils marketing et le manque d’animations commerciales.</p> <p>Face à la concurrence des grandes plateformes de e-commerce et dans le but de répondre aux nouvelles tendances de consommation, les commerçants se doivent d’être plus visibles et d’avoir une pratique plus poussée de l’ensemble des outils digitaux et marketing. Il est aussi nécessaire de se rappeler à la clientèle, que l’on ne peut plus considérer comme fidèle, en organisant des événements commerciaux.</p> <p>La Communauté de communes a contractualisé un partenariat avec une plateforme SMART CITY. Celle-ci pourrait être déployée à l’échelle de THIERS et permettre aux commerçants de disposer d’un outil puissant dont les fonctions sont multiples.</p>
<b>Objectifs</b>	<p>L’enjeu de doter les commerces du centre-bourg d’une véritable stratégie digital et marketing est primordial.</p> <p>Elle vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Se faire connaître auprès des consommateurs,</li> <li>• Fidéliser la clientèle</li> <li>• Optimiser son marché</li> <li>• Drainer du flux en centre-bourg et redynamiser l’espace marchand</li> </ul>
<b>Maitre d’ouvrage</b>	TDM
<b>Partenaires locaux</b>	Ville, CCI, CMA, association des commerçants
<b>Coût total</b>	
<b>Financements prévisionnels</b>	
<b>Date de lancement</b>	2023
<b>Date de livraison</b>	2026
<b>Indicateurs d’avancement</b>	Mise en place de SMART-CITY
<b>Indicateurs de résultat</b>	Nombre de commerçants équipés

Commune	[maitre d’ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

<b>Titre du projet</b>	2.8 Poursuite de la stratégie de communication des commerces du centre-ville
<b>Type de projet</b>	Action
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 2 Favoriser un développement économique et commercial équilibré
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Description générale</b>	Réalisation d'une campagne de portraits de commerçants à diffuser sur le site internet et les réseaux sociaux de la commune et des sites partenaires : <ul style="list-style-type: none"> <li>Plan d'action à travailler avec l'association des commerçants et les commerçants,</li> </ul> Mobilisation des outils existants au sein de THIERS DORE ET MONTAGNE et du réseau Entreprendre en Livradois-Forez
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer la fréquentation des commerces du centre-ville</li> <li>Améliorer l'image des commerces du centre-ville</li> <li>Améliorer l'attractivité du centre-ville</li> </ul>
<b>Maitre d'ouvrage</b>	Ville
<b>Partenaires locaux</b>	TDM, PNR LF
<b>Coût total</b>	
<b>Financements prévisionnels</b>	
<b>Date de lancement</b>	2021
<b>Date de livraison</b>	2026
<b>Indicateurs d'avancement</b>	Nombre de portraits réalisés Nombre d'informations commerçantes relayées
<b>Indicateurs de résultat</b>	Evolution de la communication des commerçants Evolution de la fréquentation des commerces

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]



<b>Titre du projet</b>	3.1 Finalisation du schéma directeur cyclable
<b>Type de projet</b>	Action
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 3 Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Description générale</b>	Réalisation d'un schéma directeur cyclable à l'échelle intercommunale
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer la pratique du vélo</li> <li>• Améliorer les circuits de déplacements en vélo</li> <li>• Diminuer l'usage de la voiture individuelle</li> <li>• Lutter contre le changement climatique</li> </ul>
<b>Maitre d'ouvrage</b>	SMTUT
<b>Partenaires locaux</b>	Ville, TDM, Ademe, CD63
<b>Coût total</b>	83 088 € TTC
<b>Financements prévisionnels</b>	ADEME 60% LEADER 20%
<b>Date de lancement</b>	2022
<b>Date de livraison</b>	2023
<b>Indicateurs d'avancement</b>	Rendu d'étude
<b>Indicateurs de résultat</b>	Evolution de l'utilisation du vélo Evolution des circuits cyclables

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

<b>Titre du projet</b>	3.2 Mise en place du plan de circulation
<b>Type de projet</b>	Action
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 3 Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Description générale</b>	Suite à l'élaboration du plan de circulation sur la Commune, et notamment sur le centre-ville, prenant en compte les mobilités douces, la mise en œuvre est à lancer.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la fréquentation des commerces du centre-ville</li> <li>• Améliorer les déplacements dans le centre-ville</li> <li>• Améliorer le cadre de vie</li> <li>• Améliorer l'attractivité du centre-ville</li> <li>• Lutter contre le changement climatique</li> </ul>
<b>Maitre d'ouvrage</b>	Ville
<b>Partenaires locaux</b>	SMTUT, Ademe, CD63, PNR LF
<b>Coût total</b>	29 880 € TTC
<b>Financements prévisionnels</b>	ADEME 60% LEADER 20%
<b>Date de lancement</b>	2023
<b>Date de livraison</b>	2024
<b>Indicateurs d'avancement</b>	Mise en place de la signalétique
<b>Indicateurs de résultat</b>	Evolution de la place du piéton Evolution de l'utilisation du vélo Evolution de la place de la voiture

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

<b>Titre du projet</b>	3.3 Réalisation d'aménagements cyclables
<b>Type de projet</b>	Action
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 3 Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Description générale</b>	Suite au schéma directeur et au plan de circulation, les premiers aménagements cyclables sont à réaliser de la gare de Thiers à la base de loisirs Iloa
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la fréquentation des commerces du centre-ville</li> <li>• Améliorer les déplacements dans le centre-ville</li> <li>• Améliorer le cadre de vie</li> <li>• Améliorer l'attractivité du centre-ville</li> <li>• Lutter contre le changement climatique</li> </ul>
<b>Maitre d'ouvrage</b>	Ville
<b>Partenaires locaux</b>	SMTUT, Ademe, TDM, CD63, PNR LF
<b>Coût total</b>	1 400 000 € TTC
<b>Financements prévisionnels</b>	
<b>Date de lancement</b>	2024
<b>Date de livraison</b>	2026
<b>Indicateurs d'avancement</b>	Nombre de kms réalisés
<b>Indicateurs de résultat</b>	Evolution de l'utilisation du vélo Evolution de la place de la voiture

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

<b>Titre du projet</b>	<b>3.4 Poursuite de la stratégie de communication des commerces du centre-ville</b>
<b>Type de projet</b>	Action
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 3 Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Description générale</b>	Afin de faciliter les déplacements en vélo, et dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur, il est nécessaire d'installer 100 parkings vélos dans le centre-ville. La confection des parkings vélos est travaillée avec le lycée professionnel Germaine Tillion qui les réalise.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la fréquentation des commerces du centre-ville</li> <li>• Améliorer les déplacements dans le centre-ville</li> <li>• Améliorer le cadre de vie</li> <li>• Améliorer l'attractivité du centre-ville</li> <li>• Lutter contre le changement climatique</li> </ul>
<b>Maitre d'ouvrage</b>	Ville
<b>Partenaires locaux</b>	SMTUT, Lycée G. Tillon, TDM, PNR LF
<b>Coût total</b>	15 600 € TTC
<b>Financements prévisionnels</b>	Pas de subvention
<b>Date de lancement</b>	2021
<b>Date de livraison</b>	2026
<b>Indicateurs d'avancement</b>	Nombre de parkings vélos réalisés
<b>Indicateurs de résultat</b>	Evolution de l'utilisation du vélo Evolution de la place de la voiture

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Titre du projet	4.1 Installation du Laboratoire Européen pour la Revitalisation des Centres Mineurs
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 4 Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	Mise en place d'un atelier opérationnel pour les étudiants et les enseignants chercheurs et l'accompagnement des projets pratiques des élèves (analyse des formes urbaines, du bâti et proposition de fonctions d'usage).
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la formation des étudiants</li> <li>• Améliorer la connaissance des petites centralités</li> <li>• Améliorer la sensibilité des habitants au patrimoine et à l'architecture</li> </ul>
Maitre d'ouvrage	Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Clermont-Ferrand
Partenaires locaux	Région, TDM, Ville
Coût total	168 000 €
Financements prévisionnels	Région : 28 000 € Ville : 140 000 €
Date de lancement	2021
Date de livraison	2026
Indicateurs d'avancement	Nombre de chantiers réalisés
Indicateurs de résultat	Evolution de la formation Evolution de la connaissance sur les petites centralités Evolution de la sensibilisation au patrimoine et à l'architecture des habitants

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Titre du projet	4.2 Aménagements urbains
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 4 Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	Dans le cadre du Nouveau Projet de Renouvellement Urbain, les rues centrales, commerçantes et touristiques, sont ré-aménagées. Ces aménagements nécessitent une concertation des habitants pour une maîtrise d'usage.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer le cadre de vie du centre-ville</li> <li>• Améliorer l'attractivité du centre-ville</li> <li>• Améliorer la participation des habitants à la vie locale</li> <li>• Favoriser la végétalisation</li> </ul>
Maitre d'ouvrage	Ville
Partenaires locaux	ANRU, Région, ABF, TDM, habitants
Coût total	11 306 037 € TTC
Financements prévisionnels	ANRU : 2 594 954,37 € Région : 2 357 527,00 € (pas acquis) TDM : 190 701,67 €
Date de lancement	2021
Date de livraison	2026
Indicateurs d'avancement	Nombre de rues réalisées Nombre d'actions de concertation
Indicateurs de résultat	Evolution de la fréquentation des commerces Evolution de la vacance des logements Evolution de fréquentation touristiques

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinancier 1]	[cofinancier 2]	[cofinancier 3]	[cofinancier 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

<b>Titre du projet</b>	4.3 Végétalisation et création d'îlots de fraîcheur en « cœur de ville »
<b>Type de projet</b>	Action
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 4 Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Description générale</b>	La commune souhaite développer la végétalisation de la ville là où elle est possible. Il y a 2 types d'intervention : un traitement paysager de délaissés du Domaine public en centre-ville, et une végétalisation avec les habitants d'espaces publics, comme la place Lafayette. Un travail sur la place Antonin Chastel va également être mené avec le lycée agricole de Marmilhat
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer le cadre de vie des habitants</li> <li>• Végétaliser le centre-ville pour lutter contre le réchauffement climatique</li> <li>• Améliorer l'attractivité du centre-ville</li> </ul>
<b>Maitre d'ouvrage</b>	Ville
<b>Partenaires locaux</b>	ABF, PNR LF, Lycée agricole de Marmilhat, habitants
<b>Coût total</b>	120 000 € TTC
<b>Financements prévisionnels</b>	
<b>Date de lancement</b>	2021
<b>Date de livraison</b>	2026
<b>Indicateurs d'avancement</b>	Nombre de sites aménagés Nombre d'habitants ayant participé
<b>Indicateurs de résultat</b>	Evolution de la végétalisation

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinancier 1]	[cofinancier 2]	[cofinancier 3]	[cofinancier 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Titre du projet	4.4 Travaux de rénovation et embellissement du patrimoine industriel (Forges Mondières)
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 4 Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	Cet équipement jouxtant l'Usine du May subit de nombreuses dégradations sur la toiture et sa charpente qui nécessitent une intervention rapide.  Les forges Mondières accueillent toute la machinerie des forges restées en l'état.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Valoriser le patrimoine industriel</li> <li>• Améliorer le cadre de vie et de l'ambiance globale de la ville.</li> </ul>
Maitre d'ouvrage	Ville
Partenaires locaux	ABF, Fondation Michelin
Coût total	500 400 € TTC
Financements prévisionnels	Fondation Michelin : 276 000 €
Date de lancement	2021
Date de livraison	2026
Indicateurs d'avancement	Lancement et réalisation des travaux
Indicateurs de résultat	Evolution de la communication des commerçants Evolution de la fréquentation des commerces

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinancier 1]	[cofinancier 2]	[cofinancier 3]	[cofinancier 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

<b>Titre du projet</b>	5.1 Relocalisation du Musée dans l'ancien hôpital
<b>Type de projet</b>	Etude
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 5 Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Description générale</b>	<p>Situé dans la rue de la Coutellerie, dans deux immeubles distincts, le Musée abrite des collections patrimoniales liées à l'histoire coutelière et un atelier de production. En plus de sa double localisation, le musée est difficile d'accès, sans parking et sans accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.</p> <p>A proximité se trouve l'ancien hôpital de Thiers, propriété de la Commune en état de dégradation avancée. Une étude de faisabilité technique et financière a été réalisée afin d'avoir une connaissance fine des travaux de sauvetage à mettre en œuvre et des coûts. Le travail engagé consiste à chercher d'investisseurs privés pour réaliser une opération mixte de logements et d'implantation du Musée.</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Initier un nouveau musée, y compris dans sa localisation, en cohérence avec le projet culturel et scientifique pour conforter l'attrait patrimonial et touristique de Thiers</li> <li>• Donner une nouvelle vie à l'ancien hôpital</li> <li>• Améliorer l'attractivité du centre-ville</li> </ul>
<b>Maitre d'ouvrage</b>	Ville / Privé
<b>Partenaires locaux</b>	Etat, PNR LF, CAUE, ABF
<b>Coût total</b>	
<b>Financements prévisionnels</b>	
<b>Date de lancement</b>	2021
<b>Date de livraison</b>	2026
<b>Indicateurs d'avancement</b>	Dépôt de permis de construire
<b>Indicateurs de résultat</b>	Evolution du nombre de visiteurs accueillis

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

<b>Titre du projet</b>	5.2 Relocalisation de l'école de danse et d'art dramatique
<b>Type de projet</b>	Action
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 5 Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Description générale</b>	<p>Le Conservatoire « Georges Guillot » est un établissement à rayonnement départemental d'enseignement public de musique, de danse et d'art dramatique. Au total, 180 danseurs et danseuses, de tous les âges, sont inscrits au conservatoire. Quatre disciplines sont proposées. L'école de Danse est actuellement basée en centre-ville au centre B, un ERP non conforme et vétuste.</p> <p>Aussi, la relocalisation de l'école de Danse est prévue place de l'Europe, dans le quartier du Moutier, rotule entre le haut de ville et le bas de ville.</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer l'offre culturelle et de loisirs</li> <li>• Améliorer l'accès à l'offre pour tous les publics</li> <li>• Améliorer l'attractivité du centre-ville</li> </ul>
<b>Maitre d'ouvrage</b>	Ville
<b>Partenaires locaux</b>	Etat, CD63
<b>Coût total</b>	1 200 000 € TTC
<b>Financements prévisionnels</b>	CD63 : 188 000 €
<b>Date de lancement</b>	2021
<b>Date de livraison</b>	2026
<b>Indicateurs d'avancement</b>	Avancement des travaux
<b>Indicateurs de résultat</b>	<p>Evolution du nombre d'élèves accueillis</p> <p>Evolution des lieux de résidences des élèves accueillis</p>

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

<b>Titre du projet</b>	5.3 Travaux de réhabilitation et d'agrandissement du centre d'art contemporain
<b>Type de projet</b>	Action
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 5 Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Description générale</b>	<p>Créé en 1988, le Centre d'Art Contemporain le Creux de l'Enfer est l'un des pionniers de la décentralisation. Acteur professionnel de référence reconnu dans sa discipline, il a favorisé l'émergence d'œuvres et d'expositions significatives de l'art contemporain qui lui doivent aujourd'hui une réputation locale, régionale, nationale et internationale.</p> <p>L'objectif est de positionner le centre d'art contemporain « le creux de l'Enfer » comme leader dans son domaine, de la grande région Auvergne Rhône-Alpes et comme lieu de référence à l'échelle nationale. Il a été décidé une rénovation du bâtiment financée pour partie dans le cadre du contrat de Plan Etat Région. La Ville a par ailleurs mis à disposition du Centre d'Art l'usine du May à proximité immédiate. La rénovation consiste à traiter également cet agrandissement.</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer le confort thermique</li> <li>• Protéger l'enveloppe du bâtiment</li> <li>• Réhabiliter les salles d'exposition, de médiation et les bureaux du personnel</li> <li>• Donner accès à la terrasse</li> <li>• Améliorer l'attractivité du centre-ville</li> </ul>
<b>Maitre d'ouvrage</b>	Ville
<b>Partenaires locaux</b>	Etat, ABF, Région, Fondation du Patrimoine
<b>Coût total</b>	2 553 000 € TTC
<b>Financements prévisionnels</b>	Etat : 700 000 € Région : 300 000 € Fondation du Patrimoine : 50 000 €
<b>Date de lancement</b>	2023
<b>Date de livraison</b>	2025
<b>Indicateurs d'avancement</b>	Avancement des travaux
<b>Indicateurs de résultat</b>	Evolution de la fréquentation

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

<b>Titre du projet</b>	5.4 Résidence d'hébergement d'artistes et d'étudiants
<b>Type de projet</b>	Action
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 5 Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Description générale</b>	<p>Eloigné des grands centres urbains et des axes de circulation du public de l'art contemporain, le centre d'art contemporain Le Creux de l'enfer (CAC) souhaite faire de cette situation géographique un atout en projetant la création d'une résidence d'artistes. Véritable destination de création et de production, cette résidence serait complémentaire du programme d'expositions et pourrait accueillir 6 à 10 artistes par an, dont 5 à 7 artistes sur des temporalités courtes de montage et 3 artistes sur des résidences de 3 à 6 mois d'immersion.</p> <p>Cette résidence doit également d'accueillir des étudiants de l'ENSACF dans le cadre des chantiers écoles, ce qui permet d'augmenter les jours de présence de l'école.</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer l'attractivité du centre-ville pour les artistes</li> <li>• Améliorer l'attractivité du centre-ville pour les étudiants</li> </ul>
<b>Maitre d'ouvrage</b>	Ville
<b>Partenaires locaux</b>	ENSACF, CAC
<b>Coût total</b>	
<b>Financements prévisionnels</b>	
<b>Date de lancement</b>	2021
<b>Date de livraison</b>	2026
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<p>Nombre d'artistes accueillis</p> <p>Nombre d'étudiants accueillis</p>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<p>Evolution de l'attractivité du centre-ville pour les étudiants</p> <p>Evolution de la programmation du CAC</p>

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Titre du projet	5.5 Etude de programmation sur la réaffectation de l'ancien site industriel « Flowserve »
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 5 Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	La fermeture de l'usine (14 000m <sup>2</sup> ) en 2015, nécessite d'examiner sa reconversion industrielle qui se situe idéalement au pied de la Vallée des usines et jouxtant le Parc du Breuil et la Foire au Pré, dans le quartier du Moutier, rotule entre le haut et le bas de ville. La Commune est devenue propriétaire du site suite à la dépollution et à la démolition de ce bâtiment pour une cession à nu du Terrain. L'étude viserait à examiner les nouvelles fonctionnalités de cette emprise.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer le cadre de vie du quartier du Moutier</li> <li>• Améliorer l'attractivité du centre-ville</li> </ul>
Maitre d'ouvrage	Ville
Partenaires locaux	TDM, PNR LF
Coût total	50 000 € TTC
Financements prévisionnels	
Date de lancement	2026
Date de livraison	2026
Indicateurs d'avancement	Lancement de la consultation
Indicateurs de résultat	Définition de la programmation

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

<b>Titre du projet</b>	5.6 Création d'une maison de santé
<b>Type de projet</b>	Action
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 5 Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Description générale</b>	Face à la désertification médicale et aux besoins de renouveler l'offre de la médecine de ville, mais aussi pour conforter le centre hospitalier, TDM, à travers son Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS), accompagne les professionnels de santé et réfléchit à la création d'une maison de santé pluridisciplinaire. Il s'agit de conforter et de compléter l'offre suite à l'ouverture du centre départemental de santé.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer l'offre de soins</li> <li>• Améliorer l'attractivité du centre-ville</li> </ul>
<b>Maitre d'ouvrage</b>	CIAS, Privé
<b>Partenaires locaux</b>	TDM, Ville, ARS, Professionnels de santé
<b>Coût total</b>	
<b>Financements prévisionnels</b>	
<b>Date de lancement</b>	2023
<b>Date de livraison</b>	2025
<b>Indicateurs d'avancement</b>	Planning d'avancement du projet
<b>Indicateurs de résultat</b>	Evolution de l'offre de soins Evolution du nombre de professionnels installés

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

<b>Titre du projet</b>	5.7 Rénovation globale de la Cité éducative George Sand
<b>Type de projet</b>	Action
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 5 Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Description générale</b>	<p>Cette école connaît de grandes difficultés, illustrées notamment par un indicateur : un tiers des enfants scolarisés changent dans l'année scolaire. L'objectif de ce projet est de deux ordres :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réhabilitation thermique ;</li> <li>- Création d'un espace de vie autour de l'enfance et de la petite enfance.</li> </ul> <p>Le projet autour de l'école George Sand se veut partenarial, interinstitutionnel et pluridisciplinaire, pour faciliter l'entrée de l'enfant de 2-4 ans à l'école maternelle, en associant les parents dans la découverte de ce nouvel espace d'accueil, et permettre un parcours en école élémentaire plus serein.</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la scolarité des enfants</li> <li>• Améliorer l'investissement des parents dans l'école</li> <li>• Créer du lien au sein de la communauté éducative</li> <li>• Lutter contre le réchauffement climatique</li> </ul>
<b>Maitre d'ouvrage</b>	Ville
<b>Partenaires locaux</b>	Etat, TDM, ABF, PNR LF, CAUE, Aduhme, CAF
<b>Coût total</b>	7 000 000 €
<b>Financements prévisionnels</b>	
<b>Date de lancement</b>	2023
<b>Date de livraison</b>	2026
<b>Indicateurs d'avancement</b>	Avancement du chantier
<b>Indicateurs de résultat</b>	<p>Création d'un multi-accueil</p> <p>Evolution de la relation aux parents</p> <p>Evolution des résultats des élèves</p>

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]



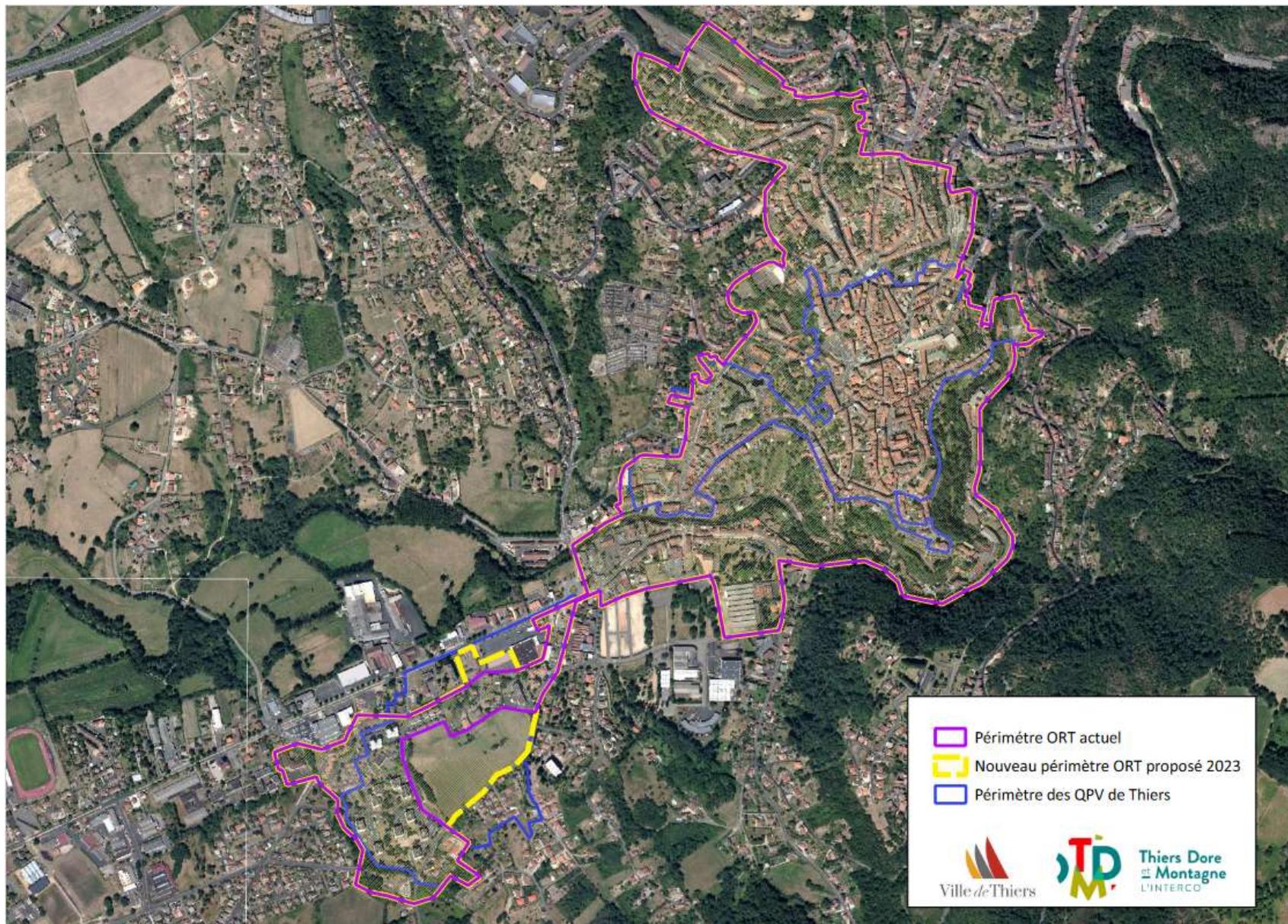
<b>Titre du projet</b>	5.8 Etude de programmation sur l'école Emile Zola et les équipements publics du quartier
<b>Type de projet</b>	Etude
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 5 Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Description générale</b>	<p>Le bâtiment abritant l'école du quartier des Molles-Cizolles est dans un état dégradé. L'objectif de ce projet est de deux ordres :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réhabilitation thermique ;</li> <li>- Création d'un espace de vie dans le quartier, notamment à destination des jeunes.</li> </ul> <p>Suite à l'expérimentation menée sur George Sand, il s'agit de mener le même travail partenarial, interinstitutionnel et pluridisciplinaire, pour faciliter l'entrée de l'enfant de 2-4 ans à l'école maternelle, en associant les parents dans la découverte de ce nouvel espace d'accueil, et permettre un parcours en école élémentaire plus serein.</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la scolarité et le confort des enfants</li> <li>• Améliorer l'investissement des parents dans l'école</li> <li>• Créer du lien au sein de la communauté éducative</li> <li>• Lutter contre le réchauffement climatique</li> </ul>
<b>Maitre d'ouvrage</b>	Ville
<b>Partenaires locaux</b>	Etat, TDM, ABF, PNR LF, CAUE, Aduhme, Ophis
<b>Coût total</b>	50 000 €
<b>Financements prévisionnels</b>	
<b>Date de lancement</b>	2024
<b>Date de livraison</b>	2026
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<p>Lancement de la consultation</p> <p>Avancement de l'étude</p>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<p>Evolution de la relation aux parents</p> <p>Amélioration de la tranquillité dans le quartier</p>

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

<b>Titre du projet</b>	5.9 Création d'un espace petite enfance au Moutier
<b>Type de projet</b>	Action
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 5 Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Description générale</b>	Afin de compléter l'offre en accueil des tout-petits, il est nécessaire de créer un multi-accueil au Moutier.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer l'accueil des plus petits</li> <li>• Améliorer l'attractivité de la ville</li> </ul>
<b>Maitre d'ouvrage</b>	TDM
<b>Partenaires locaux</b>	Ville, CD63, CAF
<b>Coût total</b>	1 500 000 €
<b>Financements prévisionnels</b>	CAF
<b>Date de lancement</b>	2023
<b>Date de livraison</b>	2025
<b>Indicateurs d'avancement</b>	Avancement des études et du chantier
<b>Indicateurs de résultat</b>	Evolution du nombre de places d'accueil des petits

<b>Commune</b>	<b>[maitre d'ouvrage]</b>	<b>[cofinancier 1]</b>	<b>[cofinancier 2]</b>	<b>[cofinancier 3]</b>	<b>[cofinancier 4]</b>
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

**Annexe 3 : Cartographie des périmètres des secteurs d'intervention et liste des adresses incluses dans les secteurs d'intervention**

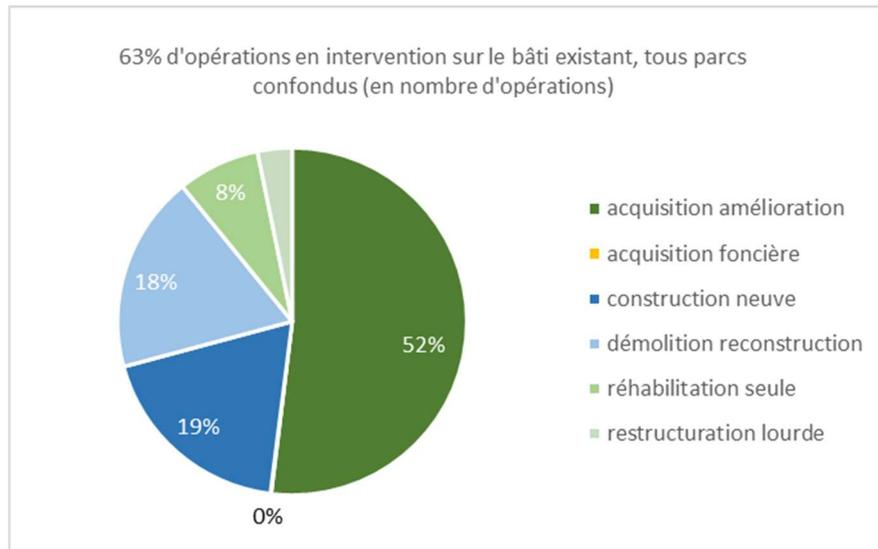


## Annexe 4 : Bilans Action Logement et Anah

### Bilans annuels Action Logement

2021 : <https://fr.calameo.com/read/00711844151bd037b57ef>

Les produits de financement Action Cœur de Ville d'Action Logement ont permis sur la phase 2018-2022 du programme d'accompagner des opérations de logement majoritairement sur le bâti existant (63%) tel que détaillé ci-dessous.



Les financements évoluent pour accompagner la trajectoire bas carbone des maitres d'ouvrage et rehausser les exigences environnementales des projets en amplifiant l'accent déjà mis sur l'intervention sur le bâti existant.

### Bilan Anah

Depuis le lancement du programme Action cœur de ville en 2018, l'Anah a sensiblement accompagné sa mise en œuvre dans les territoires. Ainsi fin 2022 ce sont au total :

- 190 OPAH-RU qui ont été engagées ;
- 183 chefs de projet financés pour 16 M€ ;
- Plus de 181 000 logements financés pour plus d'1 Md€ (y compris MaPrimeRénov').

Pour cette nouvelle phase, l'Anah se positionne dans la continuité de la première phase du programme, afin de permettre aux collectivités de poursuivre leurs actions. L'offre de l'Anah se veut plurielle pour s'adapter autant que possible aux besoins de chaque territoire :

- en recherchant une appropriation toujours plus importante des différents outils et dispositifs mis en place par l'Anah (en particulier VIR-DIIF, mais aussi RHI-THIRORI)
- en mettant l'accent sur la lutte contre l'habitat indigne, l'accompagnement des copropriétés de centre ancien, la lutte contre la vacance des logements et la mobilisation du parc privé à vocation sociale ;
- le tout en réponse aux objectifs d'adaptation au changement climatique et de sobriété énergétique et foncière.